

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 436/SEJ portant nomination des présidents des bureaux de vote.

n° 436/SEJ

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
23 mai 1969

Numéro JO
n° 11 du 27/05/1969

Date du numéro
27 mai 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

À l'occasion des élections présidentielles prévues par le décret du 2 mai 1969 susvisé, les présidents des bureaux de vote établis pour le premier et éventuellement le second tour, sont nommés conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2

Le présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.